COMMUNE de FALC

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID: 057-215702051-20211108-DELIB211102-DE

Arrondissement de FORBACH **BOULAY MOSELLE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des conseillers éins :

Séance du 8 novembre 2021

19

Le lundi 8 novembre 2021 à 15 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Falck, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAPP Pascal, Maire;

Conseillers en fonction: 18

Présents: M. RAPP Pascal, Mme PRZYBYLA Eléonore, M. FLEURY Roger, Mme SWIENTY Claudine, M. FRANZKOWIAK Jean Michel, Mme BECKER Amélie, Mme KACHLER Nicole, Mme HACH Eve, M. LAVAL Norbert, M. BOCK Bertrand, , M. WIEDER Yves, M. APPALDO Henri, Mme SCHEIBER

Conseillers présents :

Rachel, Mme LIEBGOTT Sandra Absents: M. BAUDOT Jean-Brice, M. TRIDEMY Dominique, Mme RIGAUD Myriam, Mme NICORA

Estelle

Procurations:

14

Procurations: ./.

Absents:

Convocation envoyée le 4 novembre 2021

La majorité des Conseillers Municipaux en exercice étant réunie, l'assemblée a qualité pour

délibérer valablement.

--ooOoo---

DM 2021-11-02: Etude et présentation remembrement

Le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de lancer une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (anciennement appelée de remembrement) sur la Commune.

Après la présentation de cette procédure faite par un agent chargé de ces dossiers auprès du Département de la Moselle, le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à son lancement officiel.

Entendu cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Département de la Moselle le lancement de cette procédure d'aménagement foncier et l'institution d'une commission d'aménagement foncier
- de lancer également, et sur les conseils de l'agent du Département une procédure de biens vacants et sans maître.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces procédures

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME **PUBLIE ET TRANSMIS CE JOUR** A LA SOUS-PREFECTURE DE BOULAY.

FALCK LE 22 novembre 2021

Le Maire.

8.4